



**PROCES – VERBAL**  
Séance du 09 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre 2024, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	03
Date de convocation		
02 décembre 2024		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
02 décembre 2024		

**Présents :**

Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, AUMONT Charles, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quatorze membres.

**Absents :**

Madame GONÇALVES Sidalia est absente excusée

**A donné pouvoir :**

Madame DRAPEAU Claire donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle  
Monsieur DURRANT Arnaud donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe  
Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe BARITEAU est élu secrétaire de séance.

**1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2°) FINANCES**

- Décision du Maire

Madame le Maire donne lecture de la décision du maire N°2024-11-03 DI portant sur une autorisation de virement en section d'investissement.

- Remboursement frais de géomètre

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle le dossier concernant la parcelle AC n°0420 à Puydrouard et la convention signée en juillet 2024 avec Monsieur et Madame LECORCIER « RUE DE LA DILIGENCE » à Puydrouard.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais de géomètre pour un montant de 980,40 € TTC.

- Compte Financier Unique

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a sollicité le Service de Gestion Comptable de FERRIÈRES pour la production dès la gestion 2024 du compte financier unique.

### 3°) BASE D'ADRESSAGE : DEVIS LA POSTE

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Loi 3DS promulguée en février 2022 oblige toutes les Communes quelle que soit leur taille de mettre à jour et de publier leurs adresses en créant leur Base Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN) accessible en Open Data.

En effet, l'adresse constitue un enjeu politique de la compétence des Communes. L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- Assurer l'accès au secours
- Accéder à la fiche
- Faciliter la livraison des colis et de l'ensemble des services

Madame le Maire présente le devis de LA POSTE afin de réaliser cette prestation en collaboration avec la Commune, qui s'élève à la somme de 2 692,80 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis de LA POSTE.

### 4°) DISPOSITIF D'ALERTE CITOYENS

Madame le Maire fait le compte-rendu des 2 réunions avec les sociétés CIITÉLÉCOM et ALERTE ÉVÈNEMENT.

Les événements d'aujourd'hui amènent les collectivités à devoir prévenir rapidement et efficacement les habitants.

Ces entreprises proposent un service de diffusion de messages d'information et d'alerte par SMS et VMS.

Au vu des différentes interrogations, le Conseil municipal souhaite engager une démarche de communication dans le prochain bulletin.

### 5°) PERSONNEL COMMUNAL

- Création de poste stagiaire et mise à jour du tableau des effectifs

Le point est annulé.

- Contrat à durée déterminée

Compte tenu d'un besoin temporaire de recruter un Chargé de Mission afin de rédiger des actes administratifs spécifiques, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service Administratif,

Considérant qu'une délibération avait déjà été prise le 3 Avril 2023, dans le cadre de ce ledit recrutement, pour une période allant du 1er Avril 2023 au 31 Décembre 2024 et qu'il s'avère nécessaire de proroger ce contrat ponctuellement en fonction des documents spécifiques à rédiger,

Le Conseil Municipal décide la prolongation du recrutement d'un Agent Contractuel, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 inclus.

## 6°) ESPACE CULTUREL / LIEU PARTAGÉ

### - Point sur le dossier

Madame le Maire fait le compte-rendu de la réunion du 03 décembre avec les cabinets ABAQUE, ANTEA et la MISSION ÉNERGIE du département.

La question du chauffage par géothermie est onéreuse et le retour sur investissement assez long si la commune ne peut pas réaliser la tranche de travaux nécessaires dans les bâtiments administratifs.

Il est évoqué la solution du chauffage par aérothermie.

Monsieur Éric FRAIRE, Maître d'œuvre viendra présenter l'Avant-Projet définitif le 16 décembre prochain.

### - Modification du devis ABAQUE pour l'étude de faisabilité géothermie

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 Avril 2024.

Lors des échanges entre Madame Audrey DESPORT-KHOURY, chargée d'Études « Énergie » au Département de la Charente-Maritime et le bureau d'études ABAQUE INGÉNIERIE, il a été convenu de retirer certains éléments non nécessaires à cette étude de faisabilité « Géothermie ».

La proposition financière s'établit donc à 5 840,00 € HT, soit 7 008,00 € TTC.

Cette étude est financée par le Fonds Énergie du Département de la Charente-Maritime et le Fonds Chaleur de l'ADEME.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis du bureau d'études ABAQUE INGÉNIERIE pour un montant de 7 008,00 € TTC.

## 7°) ÉCOLE : SEMAINE D'ANIMATION « SOUS LE BÎTUME L'OCÉAN »

### - Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Ajointe, fait le compte-rendu de la semaine d'animation de 02 au 06 décembre 2024.

Des ateliers ont été proposés aux élèves pour comprendre les enjeux du changement climatique et apprendre le cycle de l'eau. Les enseignantes, les agents en charge de la pause méridienne, les animateurs des Bambins D'Aunis ont partagé d'autres espaces de réflexion. L'objectif était d'imaginer l'aménagement des deux cours d'école de demain.

L'ONG « BLEU VERSANT » présentera un projet au printemps 2025.

### - Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Déléguée, informe le Conseil Municipal que le marché de Noël s'est bien déroulé le 07 décembre 2024. À cette occasion, le Conseil Municipal des Jeunes a récolté 228 €uros avec une participation de 56 €uros de la bibliothèque.

## 8°) ÉGLISE SAINT-LAURENT

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée que la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux (restauration des extérieurs) est terminée.

Suite à une réunion de chantier avec l'architecte et les entreprises la 2<sup>ème</sup> tranche (restauration des intérieurs) va débiter au printemps.

## 9°) BAILLEUR SOCIAL : PROJET DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire fait le compte-rendu d'une réunion avec le groupe privé « DEMEURANCE » qui est intéressé pour racheter au lotisseur « PROMOTERRE » l'îlot social du lotissement « LE PRÉ VERT ».

Le groupe pourrait construire 13 maisons individuelles type T3 – T4 revendues à un bailleur social qui les mettraient ensuite en location.

La commune manquant de locations à tarif raisonnable, le Conseil Municipal trouve le projet intéressant même s'il déplore l'absence de logements type T2.

## 10°) CDC AUNIS SUD : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION ADS

Madame le Maire rappelle la convention signée entre la Communauté de Communes AUNIS SUD et chaque commune volontaire qui organise les responsabilités réciproques des collectivités au cours de l'instruction des actes et autorisations du droit des sols.

L'avenant n°1 propose de mutualiser l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations préalables en matière de publicité.

Le Conseil Municipal valide la signature de cet avenant.

## 11°) MOTION AMF 17

Madame le Maire expose à l'Assemblée les termes du projet de Loi des Finances pour 2025 pour les Collectivités.

Elle donne lecture de la Motion de Rejet de l'AMF 17, ci-jointe.

Considérant que le projet de Loi des Finances 2025 comporte des mesures qui portent gravement atteinte à la capacité d'action des Collectivités Locales, en particulier en matière de financement des services publics et d'aménagement du Territoire,

Considérant l'inacceptable désengagement de l'État et de la réduction des ressources allouées aux Collectivités Locales

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la motion de Rejet du Projet de Loi des Finances 2025 présentée par l'AMF 17 et souhaite affirmer son désaccord profond avec l'ensemble des mesures pressenties malgré le vote de la motion de censure et l'abandon du projet de loi des finances 2025.

## 12°) TRAVAUX EN COURS

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux suivants :

- Enfouissement des réseaux à Puydrouard

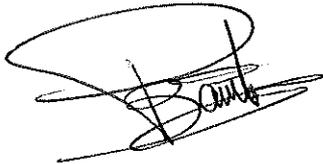
Le chantier avance bien malgré des problèmes de circulation de la part de certains automobilistes. Ainsi le Conseil Municipal a décidé de barrer la route. Les riverains ainsi que les services de bus et de CYCLAD ont été informés de ce nouveau dispositif de circulation.

- Les travaux d'entretien de voirie en « point à temps automatique » ont été réalisés Rue du Stade et différentes rues de la commune.
- Les travaux de voirie Rue de l'Augerie, Petite Rue de l'Augerie et Chemin de la Châtelière seront réalisés au printemps 2025.

La prochaine réunion est programmée le lundi 20 janvier 2025 à 20 h00, Salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Secrétaire de séance,  
Philippe BARITEAU



Le Maire,  
Micheline BERNARD

